



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles B – Missions de police des pêches	
Description du domaine de compétences opérationnelles	Les gardes-pêche enquêtent sur les infractions à la loi dans leur domaine de compétence de même qu'ils les enregistrent et verbalisent. Dans le cadre de leurs missions de police, il leur incombe également de contrôler la pêche professionnelle et de loisir.
Contexte	<p>Par leurs tâches de police, les gardes-pêche veillent à l'application des lois fédérales et cantonales. Leur objectif est notamment de protéger et de préserver les populations et la diversité des espèces indigènes de poissons et d'écrevisses ainsi que leurs habitats. Les gardes-pêche sont donc présents toute l'année sur leur territoire pour contrôler le bon respect de la réglementation en matière de pêche et de protection des eaux.</p> <p>Les lois fédérales et cantonales sur la pêche ont également pour objectif une exploitation durable des peuplements de poissons et d'écrevisses. Pour l'atteindre, une stratégie de gestion piscicole durable est élaborée. Les gardes-pêches veillent à ce que ce mode de gestion soit effectivement pratiqué à travers leur activité de contrôle de la pêche professionnelle et de loisir.</p> <p>En contrôlant les pêcheurs professionnels et amateurs, les gardes-pêche s'assurent également du bon respect de la législation sur le bien-être animal et de l'utilisation correcte des équipements prévus à cet effet. Ceux-ci permettent par exemple d'éviter les blessures inutiles lors de la capture.</p> <p>Pour accomplir leurs tâches de police, les gardes-pêche peuvent se munir d'une arme de service.</p>



SVFA

Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP

Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP

Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Compétences opérationnelles	Critères d'appréciation des compétences Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
B1 - Poursuite des infractions aux dispositions légales relevant de la compétence des gardes-pêche	<ul style="list-style-type: none"> - contrôler le bon respect des dispositions légales en vigueur ; - enregistrer les infractions à la loi en vigueur et les signaler ou verbaliser de manière adéquate compte tenu de la situation ;
B2 - Contrôle de la pêche professionnelle et de loisir	<ul style="list-style-type: none"> - contrôler avec autorité et impartialité le bon respect par les pêcheurs professionnels et amateurs de la législation sur la pêche et sur le bien-être animal ; - s'assurer, selon la réglementation cantonale, du concours de la police et/ou des gardes-frontières en cas d'infraction ; - procéder correctement au dépôt des plaintes et au prononcé des amendes d'ordre.
Compétences sociales et personnelles	
Capacités de jugement, capacités à s'imposer, capacité à gérer les conflits, autorité naturelle	